



Procès-Verbal de la réunion
du Conseil Municipal du mardi 27 janvier 2026 à 19 heures 00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. JULIEN Patrick, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Membres Présents : JULIEN Patrick, ABRAHAM Hervé, DUBOIS Christine, LEFEVRE Régis, BAS Jean-Pierre, OUDELET Laëtitia, HOUDARD Céline, DECLERCK Michel, LEMARCHAND Caroline, ROBINET Jean-Marie, VAN ISACKER Éric, LOBBE Joël, GREHAN Stéphanie.

Absents : GRAS Delphine, VIOT Séverine, TRICOTEAUX Denis, LABOURO-RAUH Armelle, FAUQUEMBERGUE Jean-François, BOURGIS Sylvie.

Représentés : TRICOTEAUX Denis donne pouvoir à BAS Jean-Pierre

FAUQUEMBERGUE Jean-François donne pouvoir à LEFEVRE Régis

BOURGIS Sylvie donne pouvoir à GREHAN Stéphanie.

Après avoir constaté que le quorum été atteint, Monsieur JULIEN Patrick ouvre la séance.

Monsieur VAN ISACKER Éric, a été élu secrétaire de séance pour la présente réunion de Conseil Municipal.

Monsieur le maire prend la parole en début de séance afin de compléter l'ordre du jour par l'ajout de deux points supplémentaires portant sur la création d'une délibération relative à l'engagement des collectivités territoriales dans l'opposition à l'accord UE-Mercosur incluant une proposition de saisine de la Cour de justice de l'Union Européenne ainsi qu'une délibération concernant l'aliénation d'un bien communal à savoir la parcelle A 1911 Rue Churchill. (486M2)

Les membres du Conseil municipal approuvent cette modification.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 17 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

202601 - Subventions aux associations locales et à divers organismes - Année 2026
--

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité, lors de sa réunion du 19 janvier 2026, la reconduction des subventions allouées aux associations locales pour l'année 2026. Les crédits correspondants seront inscrits aux articles 657363 et 65748 du budget primitif 2026 pour un montant de 29 500 €.

La majorité des subventions restent inchangées par rapport à 2025, à l'exception de l'association d'animation communale, dont l'enveloppe est réduite à 500 €.

16 voix pour

202602 - Détermination des durées d'amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ayant fait l'objet d'un mandatement en 2025

Le conseil municipal a fixé les durées d'amortissement des immobilisations acquises en 2025. Les biens concernés, tels qu'une tondeuse (3 ans), des volets roulants (10 ans), une caméra, un frigidaire et des décors lumineux (5 ans), ont été validés à l'unanimité.

16 voix pour

202603 - Instauration de ratios d'avancement de grade

16 voix pour

202604 - Création de deux postes d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe

Par suite des propositions d'avancement de grade de deux agents relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, il appartient au conseil municipal de délibérer afin :

- De fixer les ratios d'avancement de grade conformément à l'avis favorable du comité social territorial du 17 décembre 2025 ;
- De créer deux emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe – Catégorie C avec une durée hebdomadaire de service de 35 heures, à compter respectivement du 01 février 2026 et 01 juillet 2026.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité lesdites délibérations.

16 voix pour

202605 - Aménagement de la voirie Rue Maurice MOREAU 2ème Tranche - Convention pour mission de maîtrise d'œuvre à passer avec l'ADICA

L'assemblée a autorisé le Maire à signer une convention de maîtrise d'œuvre avec l'ADICA pour la réfection de la rue Maurice Moreau (2^{ème} tranche). Le coût estimatif du devis initial est de 150 000 € HT et le montant de la prestation de l'ADICA pour cette mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 5 670 € HT.

16 voix pour

202606 - Délibération de motion de recours contre le MERCOSUR

Le conseil municipal de FLAVY-LE-MARTEL a adopté une motion contre l'accord UE-Mercosur. Il soutient un recours en annulation devant la Cour de justice de l'Union Européenne pour vices juridiques (erreur d'appréciation, inégalité des normes).

16 voix pour

202607 - Délibération autorisant le Maire à signer l'acte de vente de la parcelle cadastrée A N°1911

L'assemblée a validé la vente de la parcelle A N° 1911 (486 m2) pour un prix net vendeur de 12 150 €, après bornage et prise en compte des frais d'agence (3000 € à la charge de l'acquéreur).

Le Maire est autorisé à signer l'acte de vente.

16 voix pour

Informations Générales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la demande de subvention au titre des fonds du concours, sollicitée pour financer 50 % du montant des travaux de restauration de la porte de l'église, a été favorablement instruite. Le montant alloué s'élève à 2 986 euros.

Questions d'initiatives

Monsieur LEFEVRE Régis : rapporte les échanges tenus avec le responsable du service de la voirie départementale, selon lesquels certains tronçons de la rue André Brulé pourraient faire l'objet de réparations au cours de l'année 2026.

Monsieur VAN ISACKER Éric : signale que lors de la réunion de la commission finances tenue le 19 janvier dernier Monsieur le maire a informé les membres de la finalisation de la vente de l'emprise du relais téléphonique implanté au stade municipal.

Monsieur ABRAMHAM Hervé confirme que la société Totem a procédé au versement sur le compte de la collectivité d'une somme de 26 000 €.

Monsieur Jean-Pierre BAS : indique que les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente sont programmés pour débuter lors de la deuxième semaine de février 2026.

Monsieur ABRAMHAM Hervé : attire l'attention sur les inquiétudes exprimées par des riverains concernant l'état de dégradation avancée de la chaussée Rue de la Gare. Le dysfonctionnement devra être signalé au service de la voirie départementale.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h00.

Monsieur VAN ISACKER Éric
Secrétaire de séance

Monsieur JULIEN Patrick
Maire